

EST-CE QUE VOTRE ASSOCIATION EST ÉLIGIBLE AU MÉCÉNAT ?



ORGANISATEUR(S) : VILLE DE NANTERRE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h30

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Découvrez les conditions d'éligibilité au mécénat pour votre association. Cette formation aborde les aspects juridiques essentiels, y compris l'intérêt du mécénat, sa mise en place, les sources juridiques, les critères d'analyse et les conditions nécessaires pour émettre des reçus fiscaux. Vous apprendrez également des recommandations pratiques pour interroger l'administration fiscale.

DATE(S) DE LA FORMATION

21 novembre 2024

18h30 à 21h

POUR S'INSCRIRE

 01 47 29 50 18

 formations.associations@mairie-nanterre.fr

STRUCTURE FORMATRICE

 Ville de Nanterre

 Voir la présentation de cette structure